

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2022

A l'ordre du jour du 2^{ème} Conseil communautaire de l'année :

1/ GUERRE EN UKRAINE : APPEL AUX DONS ET PARTICIPATION FINANCIERE

Saint-Flour Communauté répond à l'Appel de l'AMF 15 et de la Protection civile en faveur des réfugiés ukrainiens.

Après avoir relayé l'Appel aux dons de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Cantal et de la Protection civile du Cantal pour l'organisation d'une collecte le 5 mars en soutien aux populations ukrainiennes, Saint-Flour Communauté apporte un soutien financier de 5000€, les élus souhaitant affirmer leur soutien aux Ukrainiens.

2/ SAINT-FLOUR COMMUNAUTE A L'HEURE DES COMPTES : 2021 ENTRE RELANCE ET PRUDENCE

Les élus de Saint-Flour Communauté ont adopté les comptes administratifs 2021 de l'intercommunalité.

La prudence était de mise pour exécuter un budget tourné vers la relance économique et voté en pleine crise sanitaire du printemps 2021, qui amenait son lot d'incertitudes.

« Les résultats présentés ce soir ont été obtenus sans toucher à la fiscalité ni à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), a précisé la Présidente en préambule. Il n'y a pas eu non plus d'évolution des participations demandées pour les services, ceci dans un souci de préservation du pouvoir d'achat. »

Aujourd'hui, les résultats des comptes administratifs témoignent de la pertinence des choix budgétaires et financiers qui ont guidé l'intercommunalité l'an passé :

- la maîtrise des coûts de fonctionnement :

A périmètre d'intervention constant, les charges à caractère général sont en diminution de **3,99%**. Ainsi des efforts constants ont été réalisés sur les charges de gestion courante grâce à un pilotage financier rigoureux de la part de l'exécutif communautaire.

Le Pacte financier et fiscal de solidarité entre Saint-Flour Communauté et ses communes membres, adopté lors du Conseil communautaire du 26 janvier, impose la maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2% par an en moyenne à périmètre constant de compétence à partir de 2023.

Cet objectif est donc déjà respecté dès cette année 2021.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 13 097 330,90 euros (+ 0,45% par rapport à 2020).

La crise sanitaire a bien impacté le fonctionnement de la collectivité.

- Le centre aqualudique fait partie des équipements les plus touchés par la crise sanitaire du COVID-19. Cet impact se traduit notamment sur la subvention d'équilibre avec une augmentation de la subvention du budget général au budget annexe du centre aqualudique de 716 250€ à 725 000€. Un audit a été réalisé pour cibler les postes potentiellement source d'économie (recyclage de l'eau, éclairage...).

- En soutien à l'économie locale, la mise en place des Chèques relance a mobilisé 100 000€.

- Pour assurer le maintien des services à la population et l'accueil des usagers en toute sécurité, des frais de nettoyage de locaux ou de surcoût sur le portage de repas à domicile sont constatés.

Malgré ces surcoûts, les élus sont parvenus à **dégager des capacités de développement d'actions et de services communautaires, représentant un montant d'un peu plus de 200 000€**. Citons notamment l'ouverture de nouveaux équipements (Maison « France Services » de Neuvéglise-sur-Truyère, Maison de l'habitat et du patrimoine), le développement de nouvelles actions pour la valorisation et le développement de la vallée de la Truyère – Garabit avec un point info à Garabit en période estivale tenu par l'Ecomusée, etc.

- des investissements qui se poursuivent en soutien à la relance économique :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à près de 3M€ et les dépenses d'équipement à 2,3M€.

Les **dépenses d'équipement nettes se sont élevées cette année à 1 462 479€ contre 1 049 000€ en 2020**, ce qui témoigne de l'investissement conséquent de la collectivité.

Les opérations inscrites dans le cadre du précédent projet de territoire 2017-2021 se finalisent. D'un point de vue général, les chantiers ont été impactés par la crise du COVID-19 : retard dans la livraison de matériaux, révision des prix à la hausse, perturbations dans les entreprises face à l'épidémie de COVID-19...

C'est donc dans ce contexte très contraint que certains projets ont été réceptionnés comme le pôle culturel et touristique à Alleuze, la Maison « France Services » de Neuvéglise et tout récemment le Club house de Pierrefort.

D'autres projets sont encore en cours de finalisation à l'exemple du bâtiment d'accueil de Prat de Bouc.

A noter également que tous les équipements communautaires mis à disposition sont occupés, c'est le cas de l'atelier de découpe de Pierrefort, des multiples ruraux dont l'activité s'est renforcée en 2021 à l'exemple du restaurant de la Femme du Barbu à Malbo.

- dette et emprunt

Le besoin de financement en investissement et le recours à l'emprunt sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Ainsi, le recours à l'emprunt s'élève à 343 000€ contre 750 000€ prévus.

Les comptes témoignent d'une bonne santé financière de la collectivité avec une capacité de désendettement qui se stabilise à 5,77 années, en deçà du seuil d'alerte de 8 ans.

Ces chiffres auraient pu permettre à l'intercommunalité de préparer avec sérénité le budget primitif 2022. Or, l'augmentation inédite des tarifs de l'énergie (EDF, Gaz, Carburant...) que nous subissons tous, particuliers, entreprises comme collectivités, ainsi que la révision des prix des matériaux et des matières premières, vont considérablement rogner les marges de manœuvre qui s'offraient aux élus communautaires. La prudence doit plus que jamais guider les choix à opérer dans les prochaines semaines pour poursuivre le développement du territoire et maintenir des services de qualité à la population.

3/ PRAT DE BOUC : TRANSITION VERS LE 4 SAISONS

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté travaillent en partenariat dans le cadre du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantal.

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté sont engagées depuis plusieurs années pour développer le domaine nordique de Prat de Bouc. Cet engagement s'est concrétisé ces dernières années par :

- la réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil qui ouvrira ses portes cet été
- le développement des activités et animations proposées sur le domaine.

Pour aller plus loin, les deux Communautés de communes ont inscrit à leurs projets de territoire respectifs une action visant au développement et à la valorisation du domaine 4 saisons.

Aujourd'hui, il est proposé de modifier les statuts du SMDTEC afin :

- qu'il porte des actions de promotion du site de Prat de Bouc ;
- qu'il gère et exploite par convention le domaine de Prat de Bouc qui s'étend jusqu'au Che à Valuéjols.

Désormais, le siège du Syndicat est fixé au bâtiment d'accueil au Col de Prat de Bouc.

Pour faciliter le fonctionnement du Syndicat, 6 élus suppléants pourront remplacer les élus titulaires lors de réunions du comité syndical.

4/ SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POURSUIT SES PARTENARIATS TERRITORIAUX

Saint-Flour Communauté poursuit son ouverture vers Clermont Auvergne Métropole et ses actions avec le PNR Aubrac.

Les Contrats de réciprocité visent à développer la coopération et la cohésion territoriale entre territoires urbains et ruraux autour de thématiques partagées par les collectivités signataires.

Saint-Flour Communauté et Clermont Auvergne Métropole sont engagées depuis 2019 dans le cadre d'un contrat de réciprocité qui est venu à terme.

Les deux collectivités réaffirment leur souhait de travailler ensemble et ciblent leurs thématiques de travail en faveur d'actions qui pourraient être mises en œuvre grâce à des contacts réguliers entre élus et services.

Ces thématiques portent sur :

- le développement économique et touristique : travail sur l'itinérance entre la Métropole et Saint-Flour (Grande Traversée du Massif Central, GR4 de l'Atlantique à la Méditerranée), gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la culture, en lien avec la dynamique de candidature à la capitale européenne de la culture de Clermont-Ferrand Massif Central : collaboration dans le cadre de la Biennale d'art contemporain Chemin d'art, label Pays d'art et d'histoire, Musée de la Résistance, diffusion culturelle...

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en juillet 2019 à Saint-Urcize avec le PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté lui confie :

- la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Remontalou, du Lévandès et du Lebot pour un montant de 3 500 € ;
 - la mise en œuvre de la 3^e tranche de travaux 2022-2023 du programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Bès pour un montant de 15 117€.
- Soit un total de près de 20 000€ pour la qualité de l'eau en Caldaguès-Aubrac.

5/ RECONDUCTION DE DEUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Les dispositifs d'aide aux transports jeunesse en faveur des associations et du Pass Activ' Jeunes reconduits.

Saint-Flour Communauté propose de reconduire en 2022 le dispositif de prise en charge des frais de transport en faveur des associations agréées « Jeunesse et éducation populaire », Equipements de la Vie Sociale et Centre social proposant des

activités aux enfants et aux jeunes du territoire. Ce dispositif serait également inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Cantal ce qui permettrait de l'inscrire dans la durée sur la période 2022-2026.

L'intercommunalité propose une prise en charge des transports à hauteur de 50% avec un plafond de 3000€ pour le transport d'enfants dans le cadre d'activités culturelles ou sportives hors temps scolaires dans le Cantal.

Une mesure d'autant plus significative à l'heure de l'augmentation sans précédent du carburant.

Le Pass Activ'Jeunes, apprécié par les familles est reconduit. Un chèque espace sport-fitness (6€) et un chèque espace bien-être (8€) sont ajoutés afin de valoriser les espaces aménagés au centre aqualudique.

Le Pass Activ'Jeunes représente un autofinancement de 9000€ de la collectivité.

Contact : Service Communication – 04 71 60 53 74/78 – communication@saintflourco.fr